

**Réunion du Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales
avec la Commission UE
à propos de l'interdiction des filets maillants en eau profonde**

7 avril 2006

CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales Experts

Barrie Deas

Helen Mc Lachlan

Juan Carlos Corras

Sean O'Donoghue (Obs)

Jacques Pichon (Obs)

Patricia Comiskey (Sec)

Phil Large (CEFAS)

Esteban Puente (AZTI)

Nils Roar Hareide (DEEPNET & MI Ireland))

Sean Ryan (DEFRA)

Observateurs

Thomas Dias

Javier Pita

Manuel Otero

Luis Garcia

Juan Pintos

Roman Garcia Gallanto

Concepción Sánchez Trujillano

Commission UE

Ernesto Penas Lado

Peter Hopkins

Javier Vazquez

Lordes Alvarellos

Introduction

Ernesto Penas Lado a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en demandant à chacun de se présenter brièvement.

M. Penas Lado a ensuite présenté les résultats de la réunion avec le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales du 7 mars lors de laquelle la Commission a demandé au CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales d'étudier la manière de faire progresser le retrait de l'interdiction des filets maillants en eau profonde. Il a indiqué que le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales avait exprimé des recommandations d'ordre général, que la pêche au merlu soit retirée en premier lieu et que des études supplémentaires soient réalisées sur la pêche à la lotte et au requin d'eau profonde pour déterminer les pratiques de cette pêche. La Commission a demandé au CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales d'organiser cette réunion d'experts, de l'industrie et de la Commission afin d'élaborer des plans détaillés à partir de ces recommandations. Il a suggéré que l'ordre du jour formulé par le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales soit adopté pour cette réunion.

M. Barrie Deas du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales a remercié M. Penas Lado et continué avec son synopsis de la situation à ce jour. Il a informé la Commission UE que le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales avait rencontré les propriétaires de bateaux de pêche concernés par cette pêche le matin même et que suite à une discussion prolongée portant sur de nombreux points, il était d'avis qu'ils devraient avoir maintenant la possibilité d'exprimer leur opinion.

Juan Carlos Corras a déclaré au nom de son organisation qu'ils ne sont pas en faveur d'une ouverture partielle de la pêche. Il a informé la Commission que son organisation a présenté des recommandations concernant la longueur des engins, le maillage, le temps d'immersion et le contrôle, qui doivent être mises en oeuvre pour les trois types de pêche.

Luis Garcia a déclaré que la profondeur doit être étendue à 850m afin de permettre la reprise de la lotte à la folle. Il s'agit de la profondeur à laquelle les pêcheries à chalut opèrent et si cette interdiction avait été mise en place pour les chalutiers elle serait levée immédiatement.

Roman Garcia Gallanto a déclaré que l'interdiction est mal conçue et ne tient pas compte des énormes implications sociales et économiques et il a suggéré qu'elle soit immédiatement levée pour toutes les pêches.

Javier Pita a déclaré que l'industrie souhaite atteindre une pêche responsable et durable et pas simplement la rouvrir et que la Commission devrait mettre en oeuvre les mesures suggérées par

l'industrie. Il a déclaré que le maillage pour la pêche au merlu au filet maillant doit être uniformisé à 100mm dans les zones VII et VIII.

M. Penas Lado a remercié les représentants de l'industrie de leur opinion. Cependant, il a déclaré que les changements de maillages étaient une question à long terme qui serait prise en compte dans le cadre de la révision de la mesure de conservation technique mais ne pouvaient pas être introduite dans le cadre d'une réouverture rapide de la pêche en eau profonde. Il a suggéré que nous continuions avec l'ordre du jour en tenant compte des points précédents.

Réouverture de la pêche au merlu

Définition de la pêche au merlu

M. Barrie Deas a informé la Commission que le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales avait eu une discussion le matin, afin de déterminer la meilleure façon de définir la pêche: comme une liste de bateaux, par le maillage ou en matière de profondeur.

Ernesto Penas a suggéré que des commentaires concernant ces trois points fassent l'objet d'un tour de table.

M. Sean O'Donoghue a déclaré que le maillage décrit cette pêche et il a indiqué que le statu quo en matière de maillage à 200mm pour les zones VI et VII, doit être maintenu. Il a ajouté que cet amendement serait ajouté sans problème à la réglementation concernant les TAC et quota.

Mme Helen McLachlan a déclaré qu'en tant que représentante d'une ONG au CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales elle n'est pas en faveur de la profondeur suggérée par l'industrie, c.-à-d. 850m, attendu qu'elle pourrait inclure une capture accessoire de requins d'eau profondes. Elle a informé la Commission que lors de la réunion du matin, les experts scientifiques ont confirmé que la réduction de la profondeur à 600m excluait en grande partie les captures accessoires de requins d'eau profonde mais qu'il faudrait que ce soit vérifié par un programme d'observateurs embarqués. Mme McLachlan a noté que si la Commission cherchait à limiter la pêche au merlu en matière de profondeur alors peut-être que la définition du CIEM d'eau profonde comme dépassant 400m devrait être considérée comme le seuil pour la pêche au merlu. Finalement, elle a déclaré que quelle que soit la décision prise par la Commission, un moyen de contrôle de la pêche serait nécessaire et que les mesures quelles qu'elles soient devraient être appliquées avec force.

Javier Vazquez a demandé que les participants étudient la possibilité de mesures qui soient contrôlables. La méthode utilisée pour définir la pêcherie devrait être une liste des bateaux établie par les états membres.

Nils Roar Hareide a déclaré qu'avec une liste de navires il y aura toujours des changements, et que la profondeur est compliquée parce que si la réouverture s'étend à 850m il y aura la possibilité de prendre des requins en prises accessoires, si la profondeur doit être prise en considération, il faut utiliser un maximum de 600m. Il a conclu que le maillage est peut-être le meilleur moyen à considérer d'un point de vue du contrôle puisque les pêcheries à la lotte et au requin d'eau profonde utilisent un maillage complètement différent.

Sean O'Donoghue a déclaré que l'idée suggérée par Javier Vazquez de la Commission ne conviendrait peut-être pas, attendu que la réglementation des eaux occidentales n'indique pas les bateaux de pêche au merlu. Il a répété que la meilleure façon de décrire la pêcherie est d'indiquer le type d'engin, c'est à dire un maillage de 120mm. La profondeur peut être prise en compte, mais en lien avec le maillage.

Juan Carlos Corras a déclaré qu'il serait injuste d'utiliser des navires puisque cela réduirait la possibilité des bateaux de changer de type d'engins etc. Il a également déclaré qu'il serait déraisonnable de limiter les profondeurs, attendu que les changements climatiques modifient constamment la distribution des espèces telles que le merlu. En outre, il a déclaré que si les maillages devaient être utilisés pour définir la pêcherie, le maillage pour le merlu devrait être fixé à 100mm.

Sean Ryan de DEFRA a déclaré que la Commission devrait étudier une ouverture restreinte de la pêche basée sur le maillage et les profondeurs et que ce point sera étudié par STECF plus tard cette année.

Peter Hopkins a confirmé que la Commission prévoit une réunion de STECF en juillet pour étudier ces pêcheries et proposer des mesures de gestion appropriées.

Programme d'observateurs embarqués

M. Barrie Deas a déclaré que la réouverture rapide de la pêche au merlu si nécessaire avec un programme d'observateurs embarqués, est une priorité. Il a déclaré que le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales manquait de précisions, en cas de programme d'observateurs embarqués, quelle sera la portée de ce programme, et a demandé aux experts présents de donner leur opinion à ce sujet.

M. Phil Large de CEFAS a déclaré qu'un programme d'observation pour enregistrer les prises accessoires d'espèces d'eau profonde devrait être exhaustif. Cependant, si on ne tient compte que des pratiques d'exploitation, il n'est pas nécessaire que le programme d'observation soit aussi détaillé et onéreux.

Ernesto Penas Lado a déclaré que la Commission étudierait le besoin d'un programme d'observation pour la réouverture de cette pêche.

Conclusions

La Commission a reconnu la difficulté du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales à obtenir une solution à ce problème mais a déclaré que cette discussion s'était révélée utile et faciliterait la formulation d'une définition de la pêche. Une fois que la Commission aura correctement défini la pêche, elle tentera de modifier la réglementation concernant les TAC et quotas de sorte à éliminer la pêche au merlu en eau profonde de l'interdiction.

Programme de nettoyage

Ernesto Penas Lado a informé la réunion que la Commission se prépare à financer une étude des zones spécifiques de nettoyage. C'est en cours de préparation et l'appel d'offre sera bientôt annoncé.

Sean Ryan de DEFRA a informé la réunion d'une seconde étude DEFRA/CEFAS à propos de la récupération des engins, qui doit avoir lieu pendant les mois d'été de 2006.

Juan Carlos Corras a informé la réunion que son organisation pense que ces études ne révéleront rien mais que ses membres sont prêts à coopérer avec ceux qui exécutent le travail.

Lotte et Requin d'eau profonde

Barrie Deas a indiqué qu'il existe un besoin réel de données supplémentaires sur ces deux pêcheries et qu'en conséquence il faudrait mettre en place un projet pilote pour récolter des données sur ces dernières. Afin de mettre en place un programme, cette réunion doit aborder trois points: combien de bateaux seront utilisés dans le cadre du programme, quelles informations seront collectées et quel est le type de couverture d'observation recherché.

Phil Large a déclaré que le type et l'étendue du programme d'observation recherché dépend du type de données que l'on souhaite réunir. Compte tenu du besoin de réunir une gamme importante de données concernant ces pêcheries, un programme d'observation exhaustif est probablement nécessaire à long terme. Cependant, si la Commission souhaite une vision instantanée de cette pêcherie et réunir des données à temps pour la réunion de STECF en juillet, il a proposé d'étudier la possibilité d'organiser un voyage de deux semaines dans chaque zone : VI, VII et VIII sur la pêche à la lotte. Le Dr Large a déclaré que la pêche au crabe rouge devrait également faire l'objet d'une étude dans le cadre de ce programme d'observation et qu'un voyage de deux semaines sur cette pêche devrait également être réalisé.

Sean Ryan de DEFRA a suggéré que puisqu'il existe quelques informations sur la pêche au requin d'eau profonde qui peuvent être transmises à STECF, il faudrait se concentrer sur la pêche à la lotte.

Ernesto Penas Lado a approuvé la suggestion de Phil Large et il a déclaré que les états membres pourraient organiser de tels voyages s'ils en informaient la Commission correctement. Cependant, il demande que les états membres concernés communiquent entre eux et conviennent d'un programme commun avant qu'il soit lancé.

Luis Garcia a déclaré qu'il apportera son soutien un tel programme et offrira son bateau pour réaliser la campagne. Il a également déclaré qu'il pourrait prendre en charge le coût du biologiste embarqué.

Conclusions

Il a été convenu qu'une vision instantanée de la pêche serait obtenue par le biais de 4 sorties de deux semaines en mai et en juin. Les données récoltées lors de ces sorties seront mises à la disposition de STECF en juillet. Trois de ces sorties réuniront des données concernant la pêche à la lotte dans les zones VI, VII et VIII et une sortie réunira des données concernant la pêche au crabe rouge en eau profonde. Le Royaume Uni présentera ses propositions à la Commission pour les sorties qu'il effectuera et la Commission contactera les autorités françaises concernées pour voir si elles effectueront un travail similaire dans la zone VIII. Le programme risque d'encourir un coût partiel pour les bateaux chargés de mission. Le temps d'immersion, la composition des captures, les rejets et la longueur des filets seront les principaux éléments à prendre en considération dans le cadre du programme d'observateurs embarqués. En ce qui concerne la pêche au requin d'eau profonde les données actuelles seront transmises à STECF par le RU à des fins de révision.

Conclusions de la réunion et calendrier

Ernesto Penas Lado a terminé la réunion en résumant l'approche qui sera adoptée par la Commission . Il a déclaré que la commission adoptera une approche en trois étapes:

Étape un: La Commission va définir la pêche au merlu et agir aussi vite que possible pour mettre au point un amendement aux réglementations sur les TAC et quota afin de retirer la pêche au merlu de l'interdiction.

Étape deux: La Commission va travailler avec les états membres concernés (France et RU) pour mettre au point un programme d'observation limité afin de prélever des données sur la pêche à la lotte et au crabe rouge. Le programme sera réalisé en mai et juin et les données seront étudiées par STECF en juillet.

Étape trois: La Commission va travailler avec les états membres concernés pour étudier la possibilité de gérer ces pêches à plus long terme.

M. Penas Lado a ensuite remercié tous les participants et clôt la réunion.